

ODJ 53 DU CONSEIL MUNICIPAL du 11mars 2025

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Francine DANIEL - Sylvain RICOLA – Nicolas RAYNAL - Verena VOARINO –Nicolas TRICHAUD - Marie BERGOUGNOUX –Michel PIERIE - Guilène ANDURAND - Alistair MOON - Sandrine VILLENEUVE - Gilles FORT - Jacques RIVIEYRAN – Sébastien ALAUZET -

Absent (s) (es) excusé (s) (es) :

Procuration (s) :

Secrétaire de Séance :

Quorum : 8

Date de convocation : 05/03/2025

I. Approbation du Procès-verbal N° 52 du 11 février 2025

Approuvé à l'unanimité

II. Délibérations

1. Vote du CFU du budget principal 2024.

Le compte financier unique (CFU) a vocation à devenir, à partir de janvier 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

Ci-dessous les grands chapitres en dépense et recette de l'exercice 2024 et 2023/2022/2021 en comparaison

Fonctionnement

	Réel	Réel	Réel	Réel
Charges	2021	2022	2023	2024
Charges a Caractère Général	151 276 €	105 945 €	80 734 €	86 203 €
Charges de PERSONNEL	191 385 €	227 346 €	197 710 €	222 073 €
Atténuation de Produits AC	12 610 €	13 310 €	13 237 €	26 050 €
Amortissement des AC de voirie	49 641 €	47 231 €	63 851 €	98 002 €
Autres charges de gestion courante	63 984 €	65 506 €	84 595 €	71 318 €
Opération d'ordre			0 €	
Charges Financiers	12 546 €	12 113 €	9 466 €	24 250 €
Charges exceptionnelles	30 594 €	3 261 €	0 €	3 000 €
Résultat de l'exercice cumulé				
Total charges	532 036 €	464 761 €	449 393 €	530 896 €

	Réel	Réel	Réel	Réel
Recettes	2021	2022	2023	2024
Atténuation de charges	1 081 €	0 €	3 886 €	13 862 €
Travail en régie	1 811 €	2 415 €	2 990 €	2 997 €
Produit des services du Domaine et ventes	109 011 €	60 993 €	47 400 €	46 019 €
Fpic			13 126 €	13 190 €
Impôts et taxes	161 556 €	162 452 €	166 434 €	173 546 €
Dotations et participation	291 279 €	286 916 €	320 143 €	304 898 €
Autres produits de gestion courante	31 797 €	38 626 €	11 081 €	26 733 €
Produits financiers	330 €	257 €	835 €	2 212 €
Produits Exceptionnels	1 210 €	9 345 €	753 €	20 595 €
Excedent antérieur reporté				
Total Recettes	596 994 €	561 003 €	566 648 €	604 053 €
	64 958 €	96 242 €	117 255 €	73 156,56 €

Quelques commentaires :

Sur les dépenses :

En 011/ charges à caractère général, on notera une augmentation de presque 6K€ due à l'élagage et deux livraisons d'enrobé à froid.

En 012/ Personnel, l'augmentation de 25K€ est due à l'embauche d'un apprenti (des recettes viendront compenser en 2025) et les heures complémentaires pour pallier l'absence de l'agent comptable.

En 014/ Atténuation de charges, l'augmentation de 13K€ est due à l'AC du transport scolaire payée à l'agglomération,

En 042/ Opé d'ordre entre section, les amortissements des AC de voirie 50K€ + exceptionnellement cette année 28 K€ d'Amortissement d'éclairage public et 20K€ d'opé d'ordre sur la vente d'un terrain.

En 65/Autre charges, 13K€ en moins pour la Federteep, contrepartie inscrite au chapitre 014.

En 66/Charges financières + 10 K€ (intérêts du CT et LT du projet lieux de vie)

En 67Charges exceptionnelles, un titre annulé pour 3.5K€

Sur les recettes :

En 013 Atténuation de charges, +10K€ des remboursements partiels d'assurance sur le personnel

En 70/Produits de service, RAS, cela comprend les aides de la poste, les mises à disposition du personnel à l'agglomération pour l'école et l'assainissement, vente d'électricité, location des terrains des antennes relais.

En 73/Impôts et taxes, Pas d'augmentations des taux en 2024. Une hausse des recettes de 6K€ (dont +11K€ sur les impôts fonciers due à l'augmentation des bases (+3.4%) et la mise en place de la THLV. Et une baisse de 5K€ des droits de mutation.

En 74/ Dotations de l'état, les dotations de l'état sont stables, mais il manque dans ce chapitre les aides sur l'apprentissage qui sont décalées en 2025.

En 75/ Autres produits, + 25.5K€ dont le remboursement de l'assurance sur les 2 chaudières (12K€) et 8K€ (stockage ballast SNCF).

En 76/ produits financiers : Remboursement d'emprunts de la part de l'agglomération et du budget bat loc.

En 77/ produits exceptionnel : En opération d'ordre la vente d'un terrain 20K€.

En conclusion, un résultat de 73 157€ en baisse due principalement aux amortissements exceptionnels de l'éclairage public sur un an (28K€) et une augmentation des charges de personnel sans la contrepartie des aides ou remboursements d'assurance.

Investissement 2024

Dépenses	Réalisation 2024	Recettes	Réalisation 2024
Matériel Outillage	4 768,10 €	Sub chapiteaux + chaises (leader)	3192,64
Sécurité incendie	5 385,64 €	Subvention sécurité incendie	3590,00
Embellissement	1 478,64 €	Subvention Mauriac eglise et cadrans	8010,00
Mise aux normes électriques/incendie	193,85 €	FCTVA	13851,12
Achat de terrains	20 137,17 €	TA	10996,31
Bâtiment public isolation.....	497,71 €	Excédent de fonctionnement résultat N-1	187687,21
Eclairage public	837,35 €	Emprunt Lieux de vie	360000,00
Voirie travaux mairie (fossé, divers)	8 686,37 €	Emprunt coût T (avance sub et TVA)	463400,00
Equipement informatique	4 783,20 €	Remb du bat loc	11897,93
Sécurisation voirie et signalisation	129,60 €	Remb emprunt partiel Ecole par l'agglo	4428,24
Lieux de vie	21 829,57 €	Cession immobilisation vente Art 024 (chap 024)	20000,00
Lieux de vie études	21 773,38 €	Amortissement AC + éclairage public	78001,83
AC Agglo voirie	49 641,00 €	Total recettes investissement	1 165 055,28 €
Adésion pacte AFL	8 700,00 €		
Capital échéance	86 701,22 €		
Capital nouveaux emprunts	9 000,00 €		
Emprunt CT à remboursser	50 000,00 €		
Capital emprunts bat loc	11 897,93 €		
Dépôt et cautionnement	2 954,44 €		
Total dépenses Investissement	314 037,33 €		

On notera parmi les dépenses l'achat du terrain derrière la mairie (20K€), les AC de voirie habituelles (50K€), la pose d'une borne d'incendie (5K€), le début des paiements des travaux sur le lieux de vie (43K€), la réfection en régie d'un mur au lotissement Bellevue (9K€) et le démarrage du remboursement de l'emprunt (9K€) et la prise de participation à l'AFL (8.7K€)

Dans les recettes quelques subventions anciennes (mais il manque encore plus de 60K€ en attente sur les subvention européennes), le report de la recette de fonctionnement 2023, l'emprunt CT sur avance des subventions et FCTVA et l'emprunt LT sur le reste à charge du projet lieux de vie et 20K€ sur la vente du terrain au Lize.

Une recette de 851K€, ce qui correspond à peu de chose près aux deux emprunts. On pourrait donc en conclure que sur les 314K€ de dépenses, dont 156K€ remboursement des emprunts il a été autofinancé 158K€ d'investissements

Le maire en tant qu'ordonnateur ne peut participer au vote et doit quitter la salle
Question porté au vote) : Pour ou contre le CFU du budget principal 2024.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Vote du report à nouveau du budget principal 2024

SYNTHESE du CA Budget Commune 2024

	Fonctionnement		Investissement
	Recettes	Dépenses	
Réalisation de l'exercice 2024	604 052,71 €	530 896,15 €	1 165 055,28 €
		73 156,56 €	851 017,95 €
Reports années précédentes	Excédent 2023 N-1 60 818,22 €		Déficit 2023 N-1 -174 091,21 €
	Cumul N et N -1 133 974,78 €		676 926,74 €
Restes à Réaliser	Recettes		326 966,00 €
	Dépenses		1 017 917,72 €
	Cumul avec RàR		-690 951,72 €

Résultat cumulé

133 974,78 €

-14 024,98 €

14 024,98 € à reporter en recette investissement 2025
119 949,80 € à reporter en recette de fonctionnement 2025

Les restes à réaliser concernent essentiellement le projet lieux de vie, avec 326K€ de subventions notifié (il y en a d'autres mais pas encore notifiées) et la dépense TTC du lieux de vie 1 017K€.

Le résultat cumulé 2023/2024 en fonctionnement s'établie à 133 974.78€ et en investissement le cumul 2023/2024 s'établie à 676 926.74€ alors que le besoin de financement compte tenu des reste à réaliser de 690 951.72€

Il est donc nécessaire de transférer 14 024.98€ du résultats de fonctionnement 2024 en investissement au budget 2025 pour couvrir les restes à réaliser. Le solde des 119 949.80€ est reporté en recette de la section de fonctionnement 2025.

Question porté au vote : Pour ou contre les report à nouveau comme indiqué ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3. Objet : Vote du CFU du budget annexe bâtiment locatif 2024

Un petit rappel sur l'objectif de ce budget bâtiments locatifs. Instauré en 2019 lors de la création de la boulangerie et du pole santé, ce budget ce veut surtout autonome financièrement. Cela veut dire qu'il ne doit pas peser sur la fiscalité locale et doit donc s'équilibrer de par la recette des loyers.

Il se doit d'amener de l'activité économique, du développement de services générant de l'attractivité et aussi des nouveaux logements sociaux de préférences, accessibles aux jeunes familles. Il pour vocation à restaurer par le captages de subventions publiques des logements ou le privé n'intervient pas. Il supportera en 2025 le projet de la MAM, la réhabilitation du logement au 13 rue des jardins, le logement de la rue du lavoir, à terme nous l'espérons la maison inclusive. Et pour conclure il devient au fil des ans un matelas de réserve foncière capitalisé capable de faire face à des difficultés imprévues.

Fonctionnement 2024

Le fonctionnement n'appelle pas de remarques particulière vis-à-vis des années précédentes, si ce n'est que quelques recettes supplémentaires grâce aux locations des pièces de la maison 2 rue des pavillons.

Il se clôture par une recette de 44 378.93€

Fonctionnement bâtiments locatifs communaux

Dépenses

	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024
Charges à caractère général	5 192,39 €	13 163,28 €	14 601,79 €
provision pour créances irrécouvrables			
Charges de Personnel		88,71 €	722,16 €
Charges financières	2 172,79 €	5 567,82 €	5 081,38 €
Total charges	7 365,18 €	18 819,81 €	20 405,33 €

Fonctionnement bâtiments locatifs communaux

Recettes

	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024
Loyers	20 598,08 €	56 158,09 €	60 139,17 €
Refacturation des charges	4 168,35 €	5 807,13 €	3 922,93 €
Participation commune	0,00 €		
Total recettes	24 766,43 €	62 053,93 €	64 784,26 €
Résultat de Fonctionnement	17 401,25 €	43 234,12 €	44 378,93 €

Investissement 2024

Le résultat est négatif de 19K€ avec 37K€ d'investissement autofinancé (principalement des frais d'études et de Mo sur deux projets à démarrer en 2025 : La MAM et la maison au 132 rue des jardins)

Investissement bâtiments locatifs communaux	
Dépenses	
	2024
	prév réalisé
Investissements	37 089,26
Maison rue du Jardin	14 580,74
MAM	22 508,52
Charges financières	32 146,55
remboursement Capital d'emprunt	20 248,62
remboursement au BG	11 897,93
Total dépenses	69 235,81
Recettes	
Total Subventions	7 000 €
Subventions Maison Salabert	7 000,00 €
Autres recettes	43 234,12 €
Art 1068 - Résultat de fonctionnement N -1	43 084,12 €
Art 165 - Dépôt et cautionnement reçu	150,00 €
Total recettes	50 234,12 €
Résultat	-19 001,69 €

Le maire en tant qu'ordonnateur ne peut participer au vote et doit quitter la salle

Question porté au vote : Pour ou contre le CFU du budget annexe bat loc 2024

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

4. Objet : Vote des reports à nouveau du budget annexe bâtiment locatif 2024

SYNTHESE du CA Budget Bât Loc 2024				
		Fonctionnement	Investissement	
Réalisation de l'exercice 2024	Recettes	64 784,26 €	50 234,12 €	
	Dépenses	20 405,33 €	69 235,81 €	
	Solde N	44 378,93 €	-19 001,69 €	
Reports années précédentes	Fonct Excédent 2023 N-1			
	invest Excédent 2023 N-1		-106 178,89 €	
	Déficit 2022 N-1		-106 178,89 €	
	Cumul N et N -1	44 378,93 €	-125 180,58 €	-80 801,65 €
Restes à Réaliser	Recettes		16 910,00 €	
	Dépenses		14 179,26 €	
	Solde RàR	44 378,93 €	0,00 €	2 730,74 €
Résultat cumulé		44 378,93 €	-122 449,84 €	-78 070,91 €

Le déficit d'investissement cumulé étant de 125 180.58€, les restes à réaliser en dépense positif de 2 730.74€, le besoin de financement à reporter en 2025 est de 122 449.84€ ce qui oblige à transférer l'intégralité du résultat de fonctionnement en recette d'investissement 2025.

Question porté au vote : Pour ou contre les reports à nouveau au Budget annexe Bat loc 2025 comme indiqué ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

5. Cessions/acquisitions/compensations de parcelles en régularisation.

Afin de clôturer trois projets de régularisation, échanges de chemins ruraux, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour la réparation de parcelles avec les nouveaux N° cadastraux.

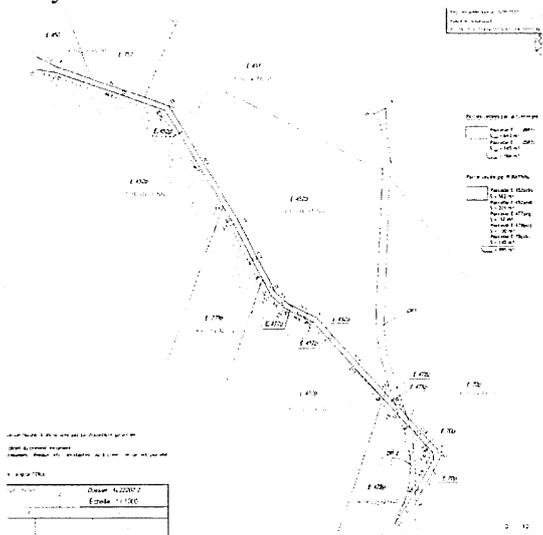
Trois délibérations distinctes seront établies

- 1) Régularisation d'un chemin rural au lieudit la Figayrade demandé par la SCI APOSIE.



Pour des raisons inconnues ce chemin a été, au fur et à mesure du temps dévié, afin de régulariser, Il convient que la commune cède la parcelle issue du découpage parcellaire du chemin rural d'une contenance de 215m² à la SCI Aposie, et que la commune rachète la parcelle E.61p d'une contenance de 174m² ainsi que la parcelle E62p d'une contenance de 5m²,
 Pour rappel, les frais de bornage ont été pris en charge par la St APOSIE.
 La valeur du m² a été fixé par la délibération 07-2023-02 à 1€.

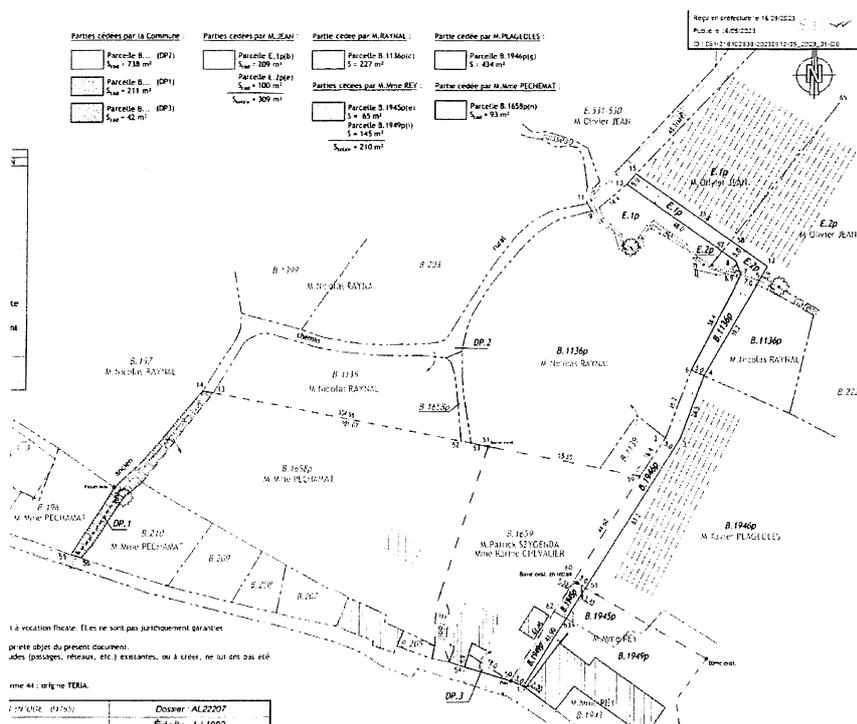
- 2) Echange/régularisation/déplacement du chemin rural reliant la VC 107 à la VC143 demandée par M Raynald Nicolas



Suite au bornage et enquête publique sans remarques particulières, il résulte de nombreuses parcelles (ci-contre) qu'il convient de rétrocéder aux personnes concernées. La valeur du m² a été fixé par la délibération 07-2023-02 à 1€.
 Les frais de bornage, d'enquête publique sont à la charge du demandeur : M Nicolas Raynal

Parcelles	Surface	Cédant	Acquéreur
E 1155	562m ²	M Nicolas Raynald	Commune de senouillac
E 1157	201m ²	M Nicolas Raynald	Commune de senouillac
E 1160	57m ²	M Nicolas Raynald	Commune de senouillac
E 1162	30m ²	M Nicolas Raynald	Commune de senouillac
E 70p	145m ²	M Nicolas Raynald	Commune de senouillac
E dp1(N° à créer)	643m ²	Commune de senouillac	M Nicolas Raynald
E dp2 (N° à créer)	788m ²	Commune de senouillac	M Nicolas Raynald

3) Echange/régularisation/déplacement d'un chemin rural (partie du circuit des 4 châteaux)



Suite au bornage et enquête publique sans remarques particulières, il résulte de nombreuses parcelles (ci-contre) qu'il convient de rétrocéder aux personnes concernées. La valeur du m² a été fixé par la délibération 07-2023-02 à 1€. Les frais de bornage, d'enquête publique sont à la charge de la commune. Pour la répartition, voir le tableau ci-dessous

Parcelles	Surface	Cédant	Acquéreur
B 2096	434m ²	Mme PLAGEOLES	Commune de senouillac
B 2094	65m ²	M et Mme REY	Commune de senouillac
B 2098	145m ²	M et Mme REY	Commune de senouillac
B 2090	227m ²	M Nicolas Raynald	Commune de senouillac
B 2092	93m ²	M et Mme PECHAMAT	M Nicolas Raynald
B 2101	42m ²	Commune de senouillac	M et Mme SYGENDA ou les futurs Propriétaires de la parcelle B1659
B 2099	211m ²	Commune de senouillac	M et Mme PECHAMAT
B 2100	738m ²	Commune de senouillac	M Nicolas Raynald
E 1p(b) (N°1165)	209m ²	M Olivier JEAN	Commune de senouillac
E 2p(e) (N°1168)	100m ²	M Olivier JEAN	Commune de senouillac

M Nicolas Raynal ne peut participer au vote

Question porté au vote : les trois répartitions comme indiqué ci-dessus

Pour	Contre	Abstention
14	0	

6. Demande de subventions fonds de concours agglomération sur projet lieux de vie

Evoqué à de nombreuses reprises dans les plans de financement de divers projets communaux, les fonds de concours de l'agglomération, sont un outils d'accompagnement financier du projet de territoire. Elaboré dans le cadre du **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E)** en décembre 2021, Le fond de concours a pour objectif de réduire la part d'autofinancement de la commune, dans le cadre un cadre juridique et comptable. Notre enveloppe à consommer avant la fin du mandat s'établie à 143 089,49€.

En fait cela correspond au cumul du montant du FPIC qui nous a été diminué depuis la création de l'agglomération. Du passe de notre CIF (Coefficient d'intégration fiscale) de 17% à 80%.

Il reste sur cette enveloppe 118 089.49 (25K€ ayant été fléché sur l'éclairage public)

Comme évoqué sur le tableau de financement global présenté lors du dernier conseil pour la demande de subvention du FDT il est proposé au conseil de **solliciter les fonds de concours pour le projet lieux de vie à hauteur de 57K€**

Question porté au vote : Pour ou contre la demande de fonds de concours de l'agglomération Gaillac Graulhet à hauteur de 57 000€.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

7. Demande de subventions fonds de concours agglomération sur projet 13 rue des jardins.

Evoqué lors du conseil du 11 février 2025, avec le vote de l'attributions des 9 lots pour un montant de 183 637.32€ de travaux pour l'aménagement d'un logement avec surélévation et démolition d'une partie existante au 13 rue des jardins. Il est possible de solliciter en complément du financement les fonds de concours de l'agglomération.

2025

LOGEMENT T4/85M ² -13 Rue des jardins " de la CRUZ"				
Plan de Financement SOCIAL				
DEPENSES	HT	Montant TTC	RECETTES	Total
Achat	15 000,00 €	15 000,00 €	DETR	52 903,00 €
Frais de notaire	817,06 €	817,06 €	Région	7 000,00 €
SPS	2 832,00 €	3 398,40 €	Communauté agglomération logement social	16 000,00 €
MO	19 800,00 €	23 760,00 €	Fonds de concours	40 000,00 €
Travaux rénovations énergétique	90 437,32 €	99 481,05 €	Eco prêt CDC sur Réno énergétique	40 000,00 €
Autres travaux	93 200,00 €	111 840,00 €	Prêt PAM de la CDC	83 393,51 €
assurance dommage ouvrage 2%			Fonds Propres	15 000,00 €
TOTAL GENERAL	222 086,38 €	254 296,51 €	TOTAL GENERAL	254 296,51 €
Equilibre de l'opération				
Dépenses annuelles	Total		RECETTES	Total annuel
annuité Ecoprêt	1 810,65 €		Loyers mensuel (social)+ jardin garage	6 519,00 €
annuité prêt PAM	4 421,31 €			463 €
* Gestion/Assurance/entretien	500,00 €			80 €
Total	6 731,96 €			6 519,00 €
* Gestion/Assurance/entretien	183 637,32 €	Résultat annuel SOCIAL		-212,96 €
surface m2	85	5,45	543	

Le projet est proche de l'équilibre et le deviendra à la prochaine réévaluation du taux de location du m², il sera nécessaire de réaliser deux emprunts auprès de la caisse des dépôts (Eco prêt et prêt PAM). Même si c'est un rappel Il faut noter que le budget Bâtiment locatif est autonome et est supporté par les loyers et non les impôts et les dotations. De plus il contribue à l'amélioration du capital de la commune et devient une réserve en cas d'imprévu. Dans ce cas la valeur du bien (T4 neuf au centre de Senouillac avec vue imprenable) reste supérieure aux emprunts contractés (123K€).

Question portée au vote : Pour ou contre la demande de fonds de concours de l'agglomération à hauteur de 40 000€.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

8. Demande de subventions fonds de concours agglomération sur projet MAM

Suite aux demandes précédentes Les subventions de la CAF et de la DETR ont été notifiées.

La demande de la région (3 000€/enfants) est en cours d'instruction, et celle des fonds spécifiques MAM 3 000€ par enfants) en cours également. Il ne reste qu'à solliciter les fonds de concours à hauteur du solde de l'enveloppe.

MAM 100m²			
Plan de Financement			
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Total
<i>Achat terrain (447m² x 25€)</i>	11 175 €	<i>DETR</i>	100 000,00 €
<i>Frais de notaire (estimatif)</i>	1 500 €	<i>CAF</i>	60 000,00 €
<i>Etudes (sur devis en partie réalisé)</i>	14 320 €	<i>Fonds de concours AGGLO mam</i>	24 000,00 €
<i>SPS (sur devis validé)</i>	3 360 €	<i>Région</i>	24 000,00 €
<i>MO (9% des travaux)</i>	24 750 €	<i>Fonds de concours AGGLO</i>	21 089,49 €
<i>Travaux (sur estimatif économiste)</i>	275 000 €	<i>Emprunt</i>	100 000,00 €
<i>assurance dommage ouvrage (esti)</i>	4 800 €	<i>Fond propres</i>	5 815,51 €
TOTAL GENERAL	334 905 €	TOTAL GENERAL	334 905,00 €
Total subventions			229 089 €

Equilibre de l'opération			
Depenses		Recettes	
<i>Annuité prêt</i>	5 936,44 €	<i>Loyers annuel</i>	6 720,00 €
		<i>Loyer mensuel</i>	560,00 €
<i>* Gestion/Assurance/entretien</i>	780,00 €	<i>Résultat annuel</i>	3,56 €
Total	6 716,44 €		6 716,44 €

Question portée au vote : Pour ou contre la demande de fonds de concours de l'agglomération à hauteur du solde de l'enveloppe soit 21 089.49€.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

III – Décisions

1. Pas de décisions

IV - Questions diverses

Débat d'orientation budgétaire (présentation budget 2025/dette/projets...)

VOIR PJ en annexe soit le 25 mars ou avant le vote du budget prévu le 8 avril

Date com asso

Date fixée au 19mars

Rappel sur les chemins ruraux il devient urgent de se réunir.

Date fixée au 21 mars

Point avancement sur marché MAM voir le tableau de financement en délibération° 8

Point avancement sur projet rue des jardins Le chantier pourrait démarrer en avril, la démolition de la partie garage au 4bis commence le 11mars, l'objectif étant d'agrandir le passage de la rue.

Point avancement sur projet lieux de vie Le planning est respecté, quelques petits rajouts ou modifications à la marge, sans changement de prix.

Point sur réunion ADEFPAT les deux premières réunions ont eu lieu. Discussions positives.

Point sur réunion cantine scolaire La réunion est prévue lundi 10.

Point sur projet de la route de LINCARQUE Suite à la rencontre avec notre MO, comme prévu lors du dernier conseil, une estimation nous est proposée.

Point sur la modification de l'OAP L'enquête publique doit avoir lieu le et le et le

Point sur l'agglomération BOF ☺ taxes/ budget déchets

Point piscine Pas mieux budget en cour de création

Point location nouvelle Une demande de location d'une Orthophoniste.

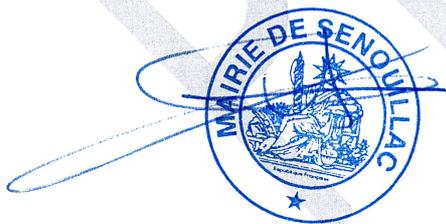
Fin de séance à :h

Prochain conseil le : 8 avril

Le Maire

Bernard FERRET

Le Secrétaire de séance



12V 53 annexe

Conseil municipal du 11 mars 2025

20h18.

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Francine DANIEL - Sylvain RICOLA – Nicolas RAYNAL - Verena VOARINO – Nicolas TRICHAUD - Marie BERGOUGNOUX – Michel PIERIE -

Guilène ANDURAND - Alistair MOON - Sandrine VILLENEUVE - Gilles FORT - Jacques RIVIEYRAN – Sébastien ALAUZET -

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Sandrine Villeneuve a fait savoir qu'elle aura un léger retard.

Procuration (s) : non

Secrétaire de Séance : Nicolas Bonduelle

Quorum : 8

Date de convocation : 05/03/2025

I. Approbation du Procès-verbal N° 52 du 11 février 2025
Pas de remarque, approuvé à l'Unanimité.

II. Délibérations

1. **Vote du CFU du budget principal 2024.**

En préambule, le maire précise que les tableaux de fonctionnement présentent les 3 années précédentes afin d'apporter à chacun la connaissance de cet historique. Le maire signale également qu'il a fait quelques commentaires annexés à cette présentation pour une meilleure compréhension de quelques points essentiels. Puis il détaille et explique ces tableaux.

20h42 - Pas de questions, le maire enchaîne et détaille les tableaux « Investissement ».

20h55 - pas de question, l'assemblée, souhaitant rester concentrée sur les chiffres, propose d'enchaîner avec le budget Bat Loc et de voter les délibérations 1 et 3 à la suite de ces présentations.

Question portée au vote): Pour ou contre le CFU du budget principal 2024.

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

3. **Objet : Vote du CFU du budget annexe bâtiment locatif 2024**

Le maire présente la raison d'être du budget Bat Loc et revient sur l'historique de sa création.

20h59 - Le maire présente le tableau de fonctionnement.

21h05 - arrivée de Sandrine Villeneuve.

21h10 - Le maire ne pouvant participer au vote, quitte la salle. Francine Danel met au vote, comme convenu, les délibérations 1 et 3.

Question portée au vote : Pour ou contre le CFU du budget annexe bat loc 2024

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

2. Vote du report à nouveau du budget principal 2024

21h15 - retour du maire et reprise avec les points 2 et 4.

Le maire présente le principe des reports à nouveau et détaille le tableau du report à nouveau du budget principal 2024. Il présente et détaille le budget primitif 2025.

21h31 - vote

Question porté au vote : Pour ou contre les report à nouveau comme indiqué ci-dessus.

Pour 15

Contre 0

Abstention 0

4. Objet : Vote des reports à nouveau du budget annexe bâtiment locatif 2024

Le maire présente le tableau du report à nouveau du budget annexe bâtiment locatif.

21h35 - vote

Question porté au vote : Pour ou contre les reports à nouveau au Budget annexe Bat loc 2025 comme indiqué ci-dessus.

Pour 15

Contre 0

Abstention 0

5. Cessions/acquisitions/compensations des parcelles en régularisation

Le maire présente les trois délibérations.

1) Régularisation d'un chemin rural au lieudit la Figayrade demandé par la SCI APOSIE.

2) Echange/régularisation/déplacement du chemin rural reliant la VC 107 à la VC143 demandé par M Raynal Nicolas

3) Echange/régularisation/déplacement d'un chemin rural (partie du circuit des 4 châteaux)

21h40 - Nicolas Raynal, concerné par ces délibérations ne peut prendre part au vote

Question porté au vote : les trois répartitions faites ci-dessus

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

6. Demande de subventions fonds de concours agglomération sur projet lieux de vie

Le maire présente et détaille la question de demande de subvention, en revenant notamment sur le tableau de financement du lieu de vie présenté lors du conseil du 11/02/2025.

21h47 - vote

Question porté au vote : Pour ou contre la demande de fonds de concours de l'agglomération Gaillac Graulhet à hauteur de 57000€.

Pour 15

Contre 0

Abstention 0

7. Demande de subventions fonds de concours agglomération sur projet 13 rue des jardins.

Le maire présente et détaille la question de demande de subvention en s'appuyant sur le tableau présentant le plan de financement du 13 rue des Jardins.

21h56 - vote

Question porté au vote : Pour ou contre la demande de fonds de concours de l'agglomération à hauteur de 40 000€ .

Pour 15

Contre 0

Abstention 0

8. Demande de subventions fonds de concours agglomération sur projet MAM

Le maire présente et détaille la question de demande de subvention en s'appuyant sur le tableau présentant le plan de financement de la MAM.

Présentation de l'ouverture de plis Marché qui s'est déroulé en début d'après-midi. 35 réponses au total pour les 11 lots du marché, tous les lots ont au moins une réponse. Bonne nouvelle, l'enveloppe est respectée.

22h04 - vote

Question porté au vote : Pour ou contre la demande de fonds de concours de l'agglomération à hauteur du solde de l'enveloppe soit 21089.49€.

Pour 15

Contre 0

Abstention 0

III – Décisions

1. Pas de décisions

IV - Questions diverses

-Débat d'orientation budgétaire (présentation budget 2025/dette/projets...)

Le maire propose la mise en place une réunion dans 15 jours, le 25 mars à 20h15. Adopté à l'unanimité.

- La maison en location au 4 rue de la Caminade à été relouée.

- Côté agglomération, Normalement il ne devrait pas y avoir d'augmentation des taux d'impositions, pour ce qui est du taux des OM, même avec un déficit budgétaire annoncé. Ce sera donc la prochaine gouvernance qui devra gérer cela !

-Subvention aux associations : Francine Danel propose d'évoquer cela en commission. La date sera choisie rapidement.

-Point avancement sur projet rue des jardins le chantier pourrait démarrer en avril, le garage est en cours de démolition.

-Point avancement sur projet lieux de vie : Le planning est respecté, le maire invite les conseillers à venir voir sur place l'avancée des travaux.

-Point sur les réunions ADEFPAT. Deux réunions ont eu lieu. Le travail est très intéressant et permet de bien affiner le projet.

-Point sur la réunion cantine scolaire du lundi 10 mars. Les dysfonctionnements signalés devrait s'estomper. Quant aux retards sur la facturation des repas et ALAE, qui ont été de façon très mal habile communiqué le 24 décembre aux parents, l'agglomération se retranche sur les difficultés à maitrise le nouveau programme informatique. Pour la restauration scolaire, L'agglomération évoque des complications dues au respect des normes. Et

la difficulté d'approvisionnement en produits locaux de saison. La logistique qui permettra de revenir à des produits plus locaux se met en place progressivement. La question des tarifs a également été évoquée, sans toutefois arriver à savoir à qui profite les repas à 1 euros.

-Point sur projet de la route de LINCARQUE suite à la rencontre avec notre MO, comme prévu lors du dernier conseil. Une deuxième phase de sécurisation est à l'étude. Cette nouvelle phase verra la mise en place d'ouvrages routiers destinés à faire ralentir les véhicules. 4 ralentisseurs et 1 passage surélevé. Ils permettront d'imposer une vitesse en adéquation avec le partage de la route entre voitures, cyclistes et piétons. Une réunion publique vous présentera cette deuxième phase de travaux prochainement.

-Point sur la modification de l'OAP : L'enquête publique doit avoir lieu prochainement.

-Point piscine d'Aiguelèze. Le projet suit son cours. Les demandes de subventions démarrent.

-Point location : le maire signale avoir reçu une nouvelle demande de location de la part d'une Orthophoniste qui cherche à s'installer. Notre commune est comme on le voit depuis plusieurs mois attractive. Une proposition d'utiliser une pièce de la maison « Delmas » lui a été faite. À suivre.

-Un point sur la vente en cours d'un petit terrain enclavé dans le centre bourg, évoqué lors du dernier conseil, pour lequel le conseil a choisi de proposer 3000 euros au propriétaire. L'offre a été refusée. Le conseil décide d'en rester là.

-Rappel sur les chemins ruraux, il devient urgent de se réunir, Le maire proposera une date de réunion.

Fin de séance à : 22H53

Prochain conseil le : 8 avril

Le Maire
Bernard FERRET



Le Secrétaire de
séance
Nicolas BONDUELLE